



Achat Vente Viager Location Gestion

**VENTES** – Barème Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 65 000 €	8.33 %	10 %
De 65 001 à 100 000 €	5.83 %	7 %
De 100 001 € à 200 000 €	5 %	6 %
De 200 001 € à 400 000 €	4.16 %	5 %
De 400 001 € et plus	3.75 %	4.5 %

**Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.**

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

\*Cas particulier

**Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

**LOCATIONS** – Barème

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 11 € TTC du m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 11 € TTC du m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC du m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- Entremise-négociation : 2% TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 150 € TTC à la charge du bailleur.

**Honoraires pour les autres baux :**

**Habitation (Hors résidence principale) :** 15 % TTC du loyer annuel hors charges répartis à 50% pour le locataire et 50% pour le bailleur.

**Professionnels :** 15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC à la charge du preneur.

SASU ESIMMO 45, Rue du Marquis de Condorcet 13 700 Marignane  
Au capital de 1 000 Euros - RCS AIX EN PROVENCE 848 738 308  
Carte professionnelle délivrées par la Préfecture des B-du-R N° A 064098 le 24 avril 2019  
CAISSE GARANTIE SO.CA.F 26, avenue de SUFFREN 75 015 Paris n° Adhérent 32 077



**Commerciaux** : 15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC à la charge du preneur.

**Autres** : Selon situation, sur demande

**PRESTATIONS PARTICULIERES** – Barème

**Honoraires d'état des lieux : (Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989 )**

250 € TTC à la charge du demandeur.

Autres prestations : Selon situation, sur demande.

**GESTION LOCATIVE** – Barème à compter du 22 avril 2017

**Honoraires de gestion:**

- 6.0 % HT du loyer annuel sur le loyer net hors charges, soit 7.2 % TTC à la charge du bailleur.

- Garantie des loyers impayés en option : 3.5 % TTC des loyers charges comprises

Autres prestations : Selon situation, sur demande.